



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement culturel
DRC_TMRD_2026_D009

Mise à disposition du Théâtre Municipal Raymond Devos

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2026_0103 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant la demande du lycée Sévigné qui a sollicité la mise à disposition du théâtre municipal Raymond Devos pour l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes ;

Considérant que la Ville de Tourcoing, propriétaire du théâtre municipal Raymond Devos, mène une politique de soutien à la vie culturelle et éducative locale et de valorisation de son patrimoine ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec le lycée Sévigné dont le siège social est situé au 151 rue de la Malcense, 59200 Tourcoing, dont le numéro de Siret est le 195 902 150 00018, représentée par Madame Silvana BUTERA, proviseure, pour la mise à disposition à titre gracieux du théâtre municipal Raymond Devos, le mardi 10 novembre 2026, pour l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le lundi 28 septembre 2026

. Maenhout . P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 29 SEP. 2026

Publié sur le site de la Ville le :

01 OCT. 2026